



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 23 septembre 2016

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation territoriale de

Le directeur

à

Affaire suivie par  
frederic.pollet@moselle.gouv.fr  
03 87 34 83 50

Monsieur Jean-Michel HIRTZ  
Mairie de KERLING-LES-SIERCK  
23 rue Principale  
57480 KERLING-LES-SIERCK

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la mise en place d'un enrochement d'une longueur de 2,50 mètres sur le ruisseau de la fontaine à KERLING-LES-SIERCK  
Accord immédiat

**Réf :** FP/RS - ASPE-L9

**P.J :** 1 dossier  
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Mise en place d'un enrochement d'une longueur de 2,50 mètres sur le ruisseau de la fontaine à KERLING-LES-SIERCK**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 20 septembre 2016
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2016-00381
- Dossier réalisé par : Jean-Michel HIRTZ maire de KERLING-LES-SIERCK

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «**récépissé de déclaration**» clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.



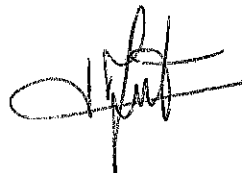
Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

**A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER

*Copie DVENA*